

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Évaluation du réseau national des laboratoires de santé publique au Gabon

Prissilia M. MOUITY  
Libreville/Gabon

DES experts du Centre de contrôle et de prévention des maladies (Africa CDC), organisme dépendant de l'Union africaine (UA), et ceux de la Société africaine de médecine des laboratoires (ASLM) tiennent depuis hier, et ce jusqu'au 29 juillet 2022, un atelier pour l'évaluation du réseau national des laboratoires de santé publique au Gabon. La rencontre soutenue par le ministère gabonais de la Santé s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des systèmes et des réseaux des laboratoires des pays francophones dont le Gabon. Trois jours durant, l'équipe des trois experts d'Africa CDC et ASLM devront évaluer les capacités institutionnelles permettant la prévention, la détection et la riposte aux urgences de santé publique en accord avec le règlement sanitaire international.

Ce projet, dans sa phase d'initiation actuelle, est une aubaine pour les autorités gabonaises d'autant qu'il va permettre, selon Patrice Ontina, secrétaire général du ministère de la Santé, " d'optimiser la gestion de la qualité des systèmes de référence des échantillons dans les laboratoires en identifiant les forces, les faiblesses et les domaines d'intervention prioritaires pour le renforcement des systèmes et du réseau national des laboratoires ". On espère que durant les trois jours de réflexion, les experts d'Africa CDC et ASLM sauront fournir, comme l'a souligné Marguerite Massinga Loembe, conseillère principale du laboratoire Africa CDC, " la base factuelle sous-tendant l'élaboration de la stratégie nationale des laboratoires que le Gabon a initiée "

Photo : Prissilia Moussavou Mouity



Les experts d'Africa CDC et ASLM lors des échanges.

### ALLOCATION FAMILIALE (AF)

Votre caisse de référence

**Textes relatifs à l'AF**

- ✔ Loi n°007/2017 du 09 août 2017 fixant le régime des prestations familiales et sociales applicables aux agents de l'Etat et leurs ayants droit.
- ✔ Arrêté n°001752/MEFSN/CPPF du 29 octobre 2019 déterminant les modalités de versement des prestations familiales et sociales aux agents de l'Etat et leurs ayants droit, articles 5 et 6.

**DE QUOI S'AGIT-IL?**

L'Allocation Familiale (AF) est une prestation familiale d'entretien versée mensuellement aux agents publics et aux retraités de l'Etat affiliés à la CPPF.

**ENFANTS AYANTS DROIT**

- ☑ Enfant légitime ;
- ☑ Enfant naturel à charge (dans la limite de six) ;
- ☑ Enfant ayant régulièrement fait l'objet d'une adoption ;
- ☑ Enfant né hors mariage et régulièrement reconnu (dans la limite de six) ;
- ☑ Enfant orphelin et placé sous la tutelle de l'agent.

**CONDITIONS LIEES A L'AGE**

- ☑ Allocations familiales versées pour le compte des enfants jusqu'à l'âge de 16 ans ;

**MONTANT**

Le montant de l'allocation familiale est de **8.000 FCFA** par mois et par enfant.

**PIECES JUSTIFICATIVES**

- ☑ 1 formulaire de demande d'AF rempli et signé ;
- ☑ 1 certificat de vie et d'entretien ;
- ☑ 1 copie légalisée de l'acte de naissance de l'enfant et une ordonnance de tutelle le cas échéant ;
- ☑ 1 copie de la carte ou récépissé d'immatriculation CNAMGS de l'ouvrant droit en cours de validité ;
- ☑ 1 copie du carnet de santé pour les enfants de 0 à 3 ans ;
- ☑ 1 attestation de non perception du 2ème parent ;
- ☑ 1 copie du livret familial en cas de demande AF de plus de 6 enfants ;
- ☑ 1 copie de l'acte de décès (si le 2ème parent est décédé).

164 Impasse André MBA OBAME 3932 Libreville - Gabon  
 Tel: (+241) 77 12 10 83 / 62 16 15 23 / 11 74 27 22  
 Email: contact@cppf.ga - Site Internet: www.cppf.ga  
 Facebook: CPPF GABON - LinkedIn: Caisse des Prestations Familiales des agents de l'Etat